

# **Etude d'incidences sur l'environnement**

## **Projet d'urbanisation rue Ma Campagne à Stembert (Verviers)**

*Réunion d'information préalable de la population*

**12 décembre 2024 – 18h00**



## Ordre du jour

---

- Introduction
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Présentation du projet
- Questions – réponses

- **Introduction**
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Présentation du projet
- Questions – réponses





## Objectifs de la réunion de consultation

---

- Présentation du projet par le demandeur
- Permettre à la population de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet
- Mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences
- Présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur
  
- La population a 15 jours pour faire parvenir ses remarques à la commune, avec copie au demandeur
- L'EIE doit tenir compte des observations, suggestions et remarques de la population et apporter une réponse

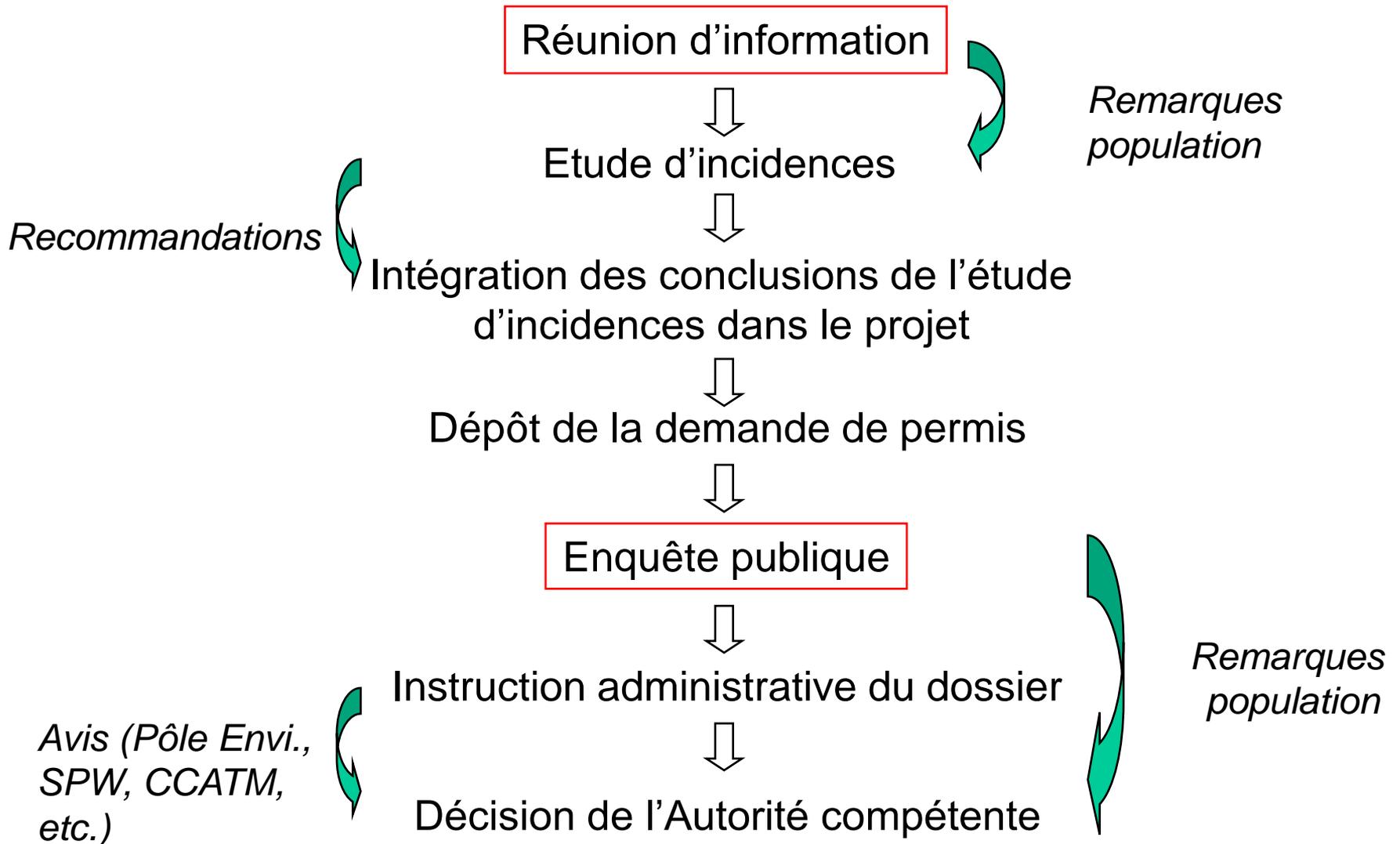


## Ordre du jour

---

- Introduction
- **Procédure et rôle de l'étude d'incidences**
- Présentation du projet
- Questions – réponses

- La procédure est régie par le 'CODT' et le 'Code de l'Environnement'
- L'autorité compétente est la ville de Verviers
- La réalisation du projet nécessite l'introduction d'une demande de permis d'urbanisme
- Cette demande doit être accompagnée d'une étude d'incidences sur l'environnement car la superficie du terrain est supérieure à 2 ha
- L'étude d'incidences doit être réalisée par un bureau d'études indépendant et agréé par la Région wallonne



- Evaluer les **impacts du projet** sur l'environnement, la santé et le cadre de vie des riverains (pendant la phase de chantier et de fonctionnement)
- Proposer des **mesures de réduction et/ou de compensation** des impacts négatifs
- L'étude d'incidences est :
  - Un **outil d'orientation** pour le promoteur du projet
  - un **outil d'aide à la décision** pour les autorités
  - un **outil d'information** pour les citoyens



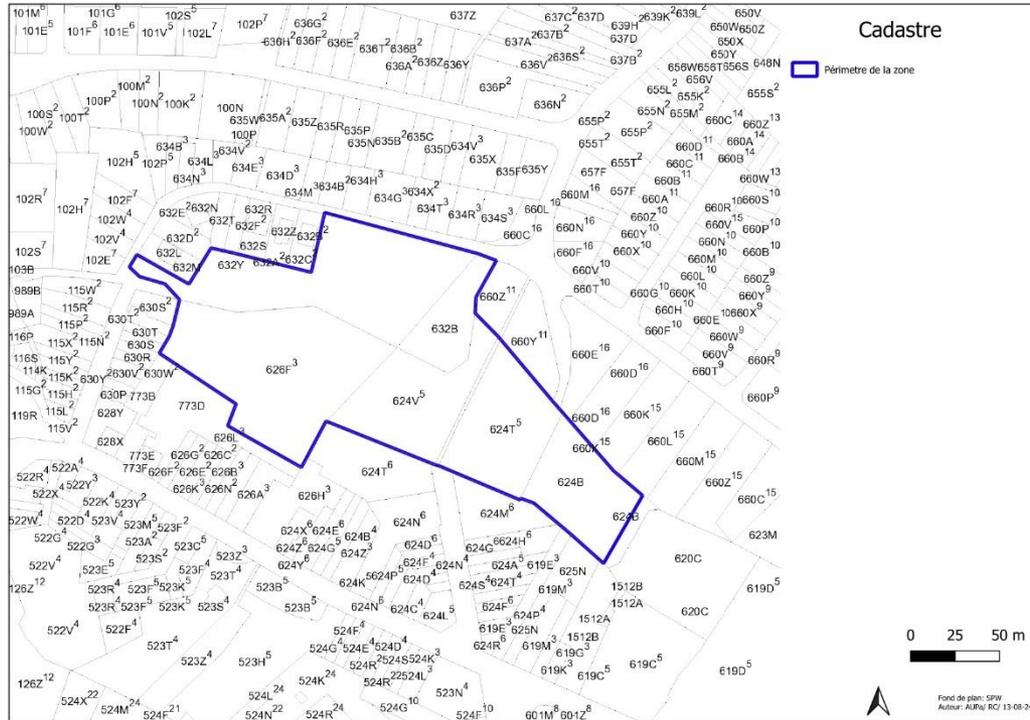
## Plan de l'étude d'incidences

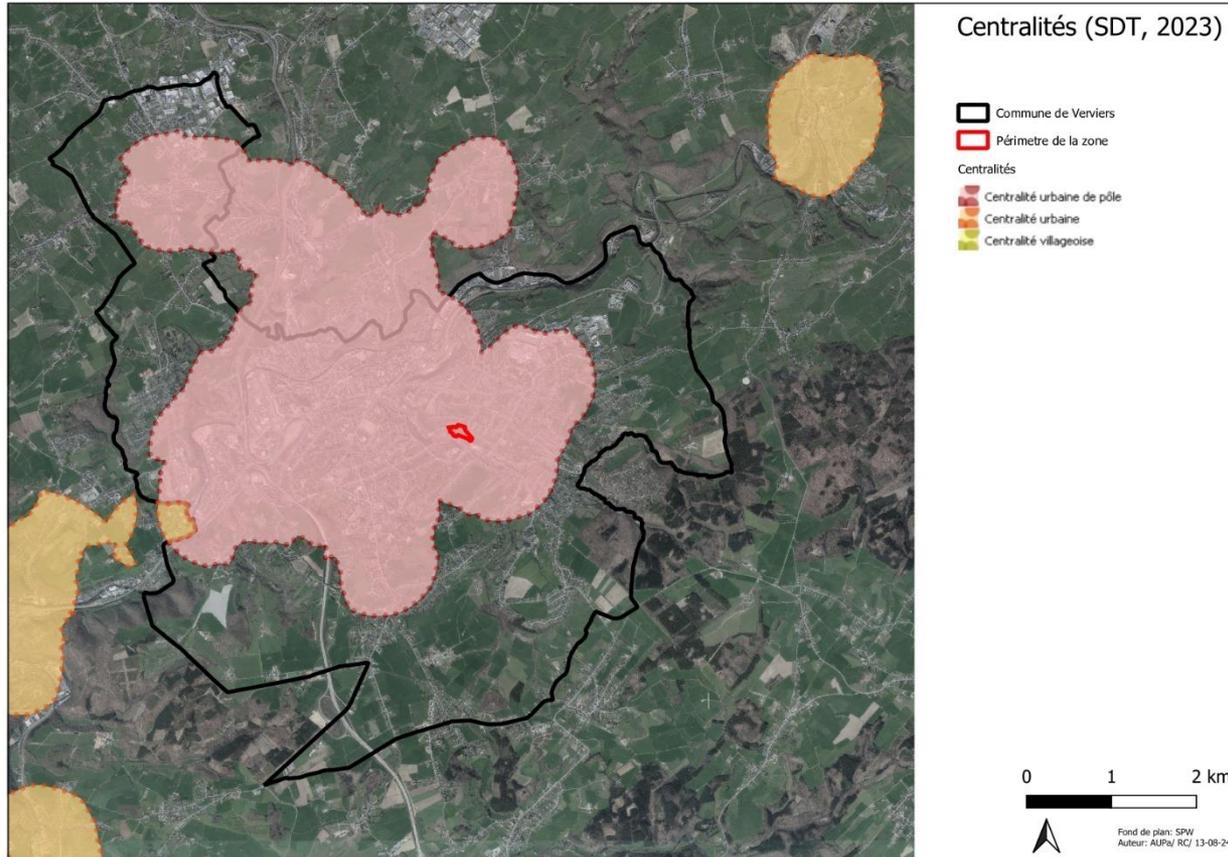
---

L'étude comprend 3 parties :

- une description de la **situation existante** de droit et de fait ;
- une description de l'ensemble des **modifications prévisibles** ;
- des **propositions concrètes** pour réduire les impacts.

- Milieu physique
  - Climat et qualité de l'air
  - Sols et sous-sol
  - Eaux de surface, eaux usées et eaux souterraines
- Milieu biologique (Faune, Flore, Natura 2000,...)
- Milieu humain
  - Contexte socio-économique
  - Paysage
  - Cadre bâti
  - Patrimoine
  - Mobilité (trafic, bruit, ...)
  - Infrastructures (voiries, impétrants,...)
  - Bruit, sécurité, santé humaine
  - ...

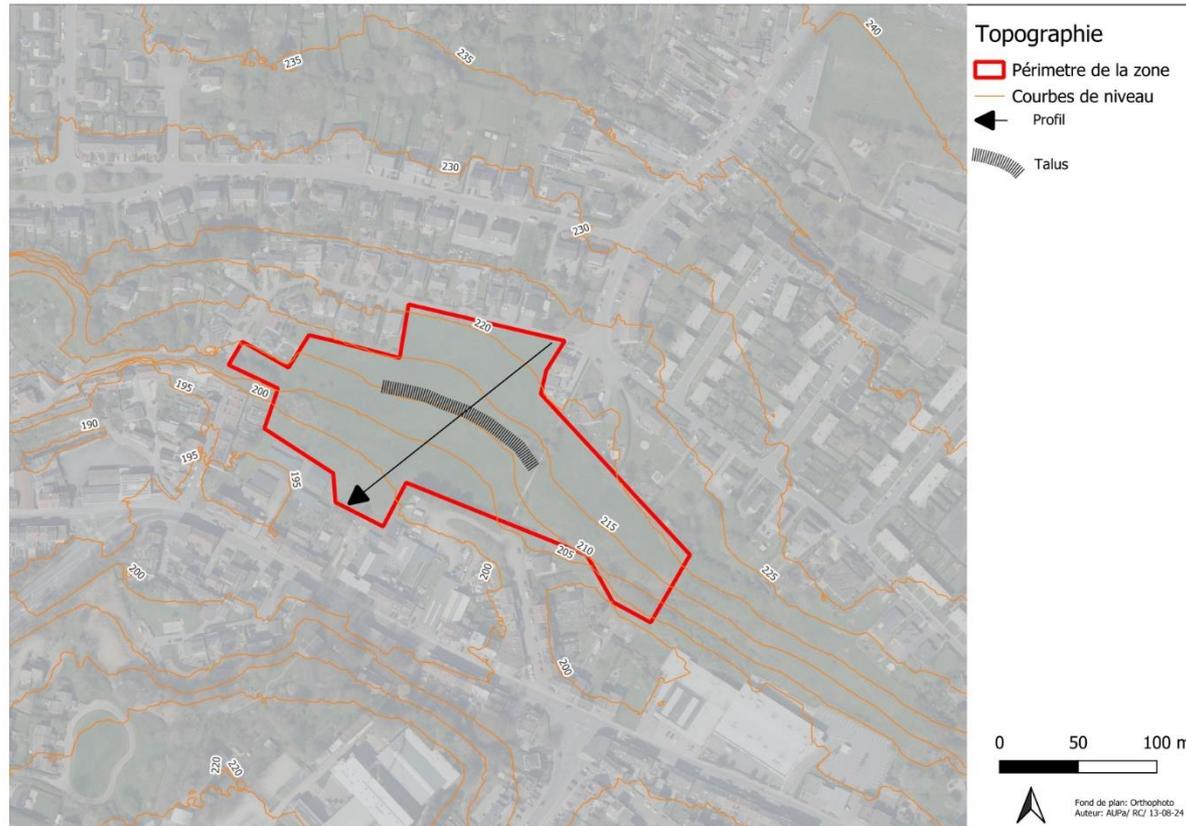














## Ordre du jour

---

- Introduction
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- **Présentation du projet**
- Questions – réponses

- Introduction
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Présentation du projet
- **Questions – réponses**

## **RAPPEL**

**Le public peut, dans un délai de 15 jours, adresser par écrit ses observations, suggestions, remarques à la Ville, avec copie du courrier au demandeur.**

**Collège communal**  
**Place du Marché, 55**  
**4800 VERVIERS**  
[info@verviers.be](mailto:info@verviers.be)

**Green Construct**  
**Rue du Slar 49k**  
**4801 VERVIERS**  
[info@greenconstruct.net](mailto:info@greenconstruct.net)

- Introduction
- Procédure et rôle de l'étude d'incidences
- Présentation du projet
- Questions – réponses

## **RAPPEL**

La vidéo de cette réunion d'information et les documents présentés seront mis en ligne le 14 décembre 2024 sur le site <https://www.greenconstruct.be/> et resteront accessibles jusqu'au 29 décembre 2024. Ils seront également consultables sur rendez-vous du 14 au 29 décembre 2024 auprès de l'administration communale de Verviers.